

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de réunions en raison de l'Etat d'urgence sanitaire (Covid 19), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PETIT, Maire.

Présents :

M. Jean-Louis PETIT, M. Gérard BERLAND, Mme Lourdès DA COSTA, M. Eric MARECHAL, M. Hervé BERNIGAUD, M. Christian DAUVERGNE, Mme Marie-Agnès CHAUVOT, M. Jérémy DOUHARD, Mme Florence BERLAND, Mme Marie-Christine DURY, M. Patrice TARLET, M. Frédéric PRIEST, M. Yves GATEAUD.

Excusée : Mme Catherine TILLIER

Absente : Mme Delphine GODARD

Secrétaire de séance : M. Frédéric PRIEST

Approbation du compte rendu de la réunion du 29/01/2021

Versement acompte subvention Restaurant Scolaire et Garderie **006/2021**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les deux associations Restaurant Scolaire et Garderie Périscolaire lui ont fait part de leurs difficultés financières. Ces associations ne peuvent plus faire de manifestations depuis l'épidémie de covid-19 et l'année 2020 a été compliquée ; elles demandent donc un acompte de leur subvention respective au plus vite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ↳ **Autorise M. le Maire à verser** un tiers de la subvention allouée en 2020 avant le vote du budget 2021 à chacune des deux associations Restaurant Scolaire et Garderie Copain Copine.

Convention pour la mission d'Assistance Technique de l'Assainissement Collectif **007/2021**

M. le Maire informe que le Département apporte une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif aux collectivités rurales et nous disposons d'une convention pour ce service valable jusqu'au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Départementale du 18/12/2020 a validé une nouvelle convention qui reprend l'accompagnement proposé pour une période de 6 ans.

Coût 2021 : 315 € (815 h à 0.387 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ↳ **Autorise M. le Maire à signer** cette convention **pour une durée de 6 ans.**

Projet D.E.T.R. 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) Rénovation extérieure Eglise 1^{ère} tranche de travaux **008/2021**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est éligible à la DETR 2021 et propose d'en faire la demande pour la rénovation extérieure de l'église (Façade Ouest et Sud) et rénovation protection des vitraux, pour une 1^{ère} tranche de travaux :

Le taux minimum de subvention est de 20 % et le taux maximum de 60 %.

Montant des travaux estimés à **48 928,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ↳ **Autorise M. le Maire à présenter** un dossier pour ces travaux de restauration extérieure de l'église et solliciter la D.E.T.R..